Janvier 1793.

AVIS

AUX

RÉPUBLICAINS FRANÇAIS.

A PARIS,

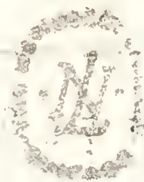
Chez les Directeurs de l'Imprimerie du Cercle Social.

(1793).

Citoyens de la République Française qui avez écrit, agi et parlé contre la royauté et pour la liberté, qui avez acquis des biens des ecclésiastiques, des émigrés et des domaines ;

Vous tous qui avez eu quelqu'autorité et quelque fonction dans la marche de cette grande révolution ;

Voyez ce qui vous arrivera si, découragés, vous cessé d'employer vos forces et vos talens à soutenir la République naissante.



11 JANVIER 1383.

LE peuple de Pisar s'étoit soulevé le premier mars 1382, au sujet d'un impôt; et, se trouvant le plusfort, avoit commis les plus grands excès; et c'étoit la troisième révolte de ce peuple sous le nouveau règne de Charles VI, pour le même sujet.

Charles VI, qui avoit prudemment dissimulé le désir qu'il avoit de recouvrer l'autorité et de punir ce peuple indocile, arriva le 10 de janvier 1383, après la campagne de Flandres, à Saint-Denys pour y faire ses actions de graces du gain de la bataille de Rosbecq sur les Flamands, dont 25 mille restèrent sur la place.

Le prevôt des marchands et quelques autres des principaux bourgeois de Paris eurent l'imprudence d'aller y saluer le roi victorieux, de l'assurer de leur soumission, et de le supplier de rentrer dans sa capitale.

Charles VI accorda cette prière ; mais il se prépara à entrer dans Paris avec l'appareil le plus capable d'inspirer de la terreur aux parisiens : l'occasion ne pouvoit être plus favorable ; ce monarque avoit à sa suite une partie de son armée victorieuse.

Dès le lendemain 11, l'armée fut divisée en trois corps au milieu desquels le roi marcha seul à cheval, entra dans Paris comme dans une ville de conquête, fit briser les barrières et jetter les portes par terre.

Le connétable et les principaux officiers de l'armée se saisirent aussitôt des principales places, le reste des soldats fut distribué chez les bourgeois, et sur le champ 300 des plus riches et des plus coupables furent arrêtés et enfermes dans différentes prisons.

Un orfèvre et un drapier furent d'abord pendus ; la femme de l'orfèvre au désespoir se précipita par la fenêtre et se tua elle et l'enfant dont elle etoit enceinte. Cinq jours après, le roi fit transporter à Vincennes les chaînes des rues, ordonna, sous peine de la mort, à tous les habitans de porter leurs armes au palais ou au Louvre, et Nicolas Flamel, un des

principaux chefs de la sédition, eut la tête tranchée, ensuite l'avocat du roi, Jean Desmarais, magistrat respectable.

Alors plusieurs prisonniers prirent le désespéré parti de se tuer eux-mêmes dans les prisons pour éviter l'ignominie du supplice public.

Pendant la nuit suivante, on jetta dans la rivière, ou on fit mourir en secret la plus grande partie des prisonniers.

Tout le mois de février se passa à remplir les prisons, et en actions de vengeance, de sévérité et de barbarie.

Enfin le roi termina cette tragédie cruelle par une scène des plus effrayantes.

Il fit assembler le peuple dans la cour du palais, où l'on dressa, sur le grand escalier, un échafaud orné de tapisseries en manière de salle; le roi y monta, suivi des princes et des grands, et s'assit sur un trône qu'on lui avoit préparé.

Les femmes des bourgeois qui étoient encore dans les prisons, accoururent toutes échevelées jettant des cris pitoyables et demandant la grace de leurs maris; tout ce qu'elles firent parut inutile; on les força au silence.

Alors le chancelier commença un discours au peuple avec tant de force et de véhémence, lui reprocha en termes si terribles ses insolences, ses cruautés, ses révoltes, ses attentats contre la majesté royale, que le peuple consterné se persuada qu'il alloit être massacré.

Ce discours ayant produit l'effet attendu de rendre le peuple stupidement anéanti de frayeur, les ducs de Berry et de Bourgogne se jettèrent aux pieds du roi et le supplièrent de pardonner au reste des coupables.

Leur prière leur fut accordée.

Aussitôt le chancelier, reprenant la parole, déclara que le roi faisoit grace au peuple quant à la peine de mort qu'il avoit méritée par tant de rebellions.

Le peuple se retira dans le silence et tranquillement, dans l'espérance d'une prompte délivrance des prisonniers.

On leur rendit la liberté, mais il leur en coûta presque toute leur fortune, ainsi qu'à tous ceux qui avoient eu quelqu'autorité ou quelques fonctions pendant la durée de la sédition.

Le roi Charles VI n'en demeura pas là,

profitant de l'occasion, il surchargea le peuple d'impôts à son gré, et confisqua les possessions des plus riches bourgeois, sous prétexte qu'ils avoient excité la révolte, ou qu'ils ne s'y étoient pas opposés.

Mais ces confiscations et ces impôts exorbitans n'enrichirent ni le roi, ni l'état; les courtisans, les officiers de l'armée et les financiers envahirent tout.

Que ce trait de notre histoire soit plus généralement connu qu'il ne l'est; il doit être un sujet de méditation utile dans ce moment pour tous les citoyens de la République.

FIN.